



Conseil national  
de l'information statistique

---

**Réunion de  
la commission Environnement et développement durable du 10 juin 2010  
SYNTHÈSE**

---

*La commission « Environnement et développement durable » s'est réunie le 10 juin sous la présidence de Philippe Cuneo en l'absence de Guy Paillotin. Bruno Trégouët, chef du SOeS, a tout d'abord fait part des suites qui seront données à la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable du 20 janvier : approfondissement du débat sur les indicateurs territoriaux et reprise de la commission de concertation. Michel David du SOeS et Fabrice Lengart de l'Insee ont ensuite présenté les travaux que les deux services ont menés pour mesurer l'empreinte carbone dans la consommation des ménages par catégorie. En complément, une étude menée avec l'ADEME permettra de mesurer de façon fine le contenu en CO2 du caddy par catégorie de produits et de ménages. Xavier Ghewy du SoeS a dressé le bilan de la mise en œuvre du règlement européen en matière de statistiques de déchets. Enfin Claire Plateau a présenté le programme de travail du SSP qui se mobilise fortement sur les questions du développement durable pour répondre aux demandes nouvelles générées par le Grenelle de l'environnement, la commission Stiglitz ou les règlements européens. Le développement durable occupe une place prépondérante dans le programme à moyen terme du SSP et nécessite de réunir des compétences multiples et donc une coordination forte entre services statistiques. L'enquête sur la qualité énergétique préconisée dans la construction neuve a obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Le tableau de bord retenu dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable reprend les 14 indicateurs phares et 4 indicateurs de contexte présentés lors de la Conférence nationale organisée par le CESE, le Meeddm et le Cnis le 20 janvier 2010. Il donnera lieu à une publication grand public. Les indicateurs territoriaux du développement durable n'avaient été traités que brièvement lors de cette conférence. Aussi une rencontre spécifique, réunissant la Commission Développement Durable et la Commission Territoires du Cnis et associant la DATAR permettra de débattre de façon approfondie de ces indicateurs au début 2011.

La concertation préalable à la conférence avait permis de définir 27 indicateurs de second niveau, complétés par des indicateurs mis en « pouponnière » que le SSP n'était pas encore en mesure de calculer. Les travaux se poursuivent en vue d'améliorer la qualité de certains indicateurs et de compléter le tableau de bord. Ces travaux seront soumis à discussion devant une commission de concertation analogue à celle de 2009 qui précisera les indicateurs à retenir. L'objectif est d'aboutir à un tableau de bord consensuel et efficace, c'est à dire un tableau de bord qui ne contienne qu'un nombre relativement restreint d'indicateurs. Une nouvelle conférence nationale pourrait être réunie en 2012. Cette conférence serait organisée après la diffusion des nouveaux indicateurs européens du développement durable et au moment de la préparation de la nouvelle SNDD.

Le SOeS et l'Insee ont mené conjointement des travaux pour mesurer l'empreinte carbone de la consommation des ménages par catégorie. Pour construire l'empreinte carbone, il a été nécessaire de mobiliser les outils de la comptabilité nationale, notamment le tableau des entrées et sorties et des

informations concernant les émissions de gaz à effet de serre par branche d'activité. Le rapprochement de ces deux types d'information dans des comptes de type NAMEA développés par le SOeS a permis de distinguer les émissions directes, imputables à chaque branche et les émissions indirectes liées aux intrants et aux consommations intermédiaires. Il est ainsi possible de réaffecter les émissions des branches aux différentes composantes de la demande finale, dont la consommation des ménages. Cette approche permet par exemple de montrer que la consommation des ménages représente 75 % des émissions de CO<sub>2</sub> pour 55 % du PIB.

A partir des résultats globaux issus des comptes NAMEA, l'Insee a ventilé le compte des ménages par catégorie. Ces études ont mis en évidence la forte corrélation entre le niveau de vie des ménages et leur niveau de consommation et leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Néanmoins, alors que la consommation des 20 % de ménages les plus riches est 3,4 fois plus importante que celle des 20 % de ménages les plus pauvres, leurs émissions de CO<sub>2</sub> sont égales à 2,7 fois celles des ménages les plus pauvres. L'intensité moyenne d'émissions est donc plutôt décroissante avec le niveau de vie.

Une étude complémentaire menée par le SOeS avec l'Ademe est en cours pour mesurer de façon fine le contenu en CO<sub>2</sub> du caddy par catégorie de produits et de ménages. Elle contribuera aux réflexions sur l'étiquetage des produits pour aider les consommateurs dans leur choix de consommation.

La discussion qui suit ces présentations fait apparaître l'enjeu de la communication en matière d'étiquetage des produits sur le contenu en CO<sub>2</sub> et l'importance de poursuivre les travaux pour que l'empreinte carbone soit complétée progressivement par l'évaluation de l'ensemble des coûts environnementaux en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale.

Le bilan de la mise en œuvre du règlement européen en matière de statistiques de déchets est fait en séance. La réponse de 2008 a recensé 445,86 millions de tonnes de déchets produits en 2006, dont près de 80 % de déchets minéraux issus principalement du secteur de la construction, près de 20 % de déchets non minéraux et non dangereux et 2 % de déchets dangereux. Par rapport à la moyenne européenne, la France se caractérise par une légère surreprésentation des déchets de la construction. Au niveau européen, l'étude montre la corrélation entre la production de déchets dangereux et le PIB de chaque pays.

Le SSP se mobilise fortement sur les questions du développement durable pour répondre aux demandes nouvelles générées par le Grenelle de l'environnement, la commission Stiglitz ou les règlements européens. Le développement durable occupe une place prépondérante dans le programme à moyen terme du SSP. Celui-ci exploite des données déjà existantes sous un éclairage nouveau, en particulier pour répondre aux questions sur les inégalités, en ajoutant un volet sur le développement durable à des enquêtes existantes et plus rarement en créant de nouvelles enquêtes. La définition et la production de tableaux de bord sur les indicateurs de développement durable (IDD) nécessitent de réunir des compétences multiples et donc une coordination forte entre services statistiques. Au delà des IDD, les principaux thèmes traités portent sur les comptes nationaux et l'environnement, les emplois de la croissance verte et les pratiques de développement durable des entreprises ou leur consommation d'énergie, l'empreinte carbone de la consommation des ménages avec l'étude dans ce cadre de l'impact des trajets domicile travail... Enfin la mesure des inégalités devient une préoccupation du développement durable comme les indicateurs de bien-être comme le recommande la commission Stiglitz.

Le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur la qualité énergétique préconisée dans la construction neuve.